



+ d'infos ? Contactez-nous au ☎ 05 61 50 99 00



**Fin de la collecte en bac !**  
**Badge à récupérer en mairie au plus tard le 26 novembre.**  
**Retrait des bacs à partir du 5 décembre.**

Auterive, le 28/10/2022

Madame, Monsieur,

La communauté de communes du Bassin Auterivain (CCBA) désire maîtriser les coûts et préserver l'environnement grâce à l'optimisation de la collecte et à la tarification incitative.

Pour cela, une nouvelle organisation avec de nouveaux équipements de collecte, est en cours de mise en place.

Retrouvez au verso du courrier, vos nouvelles modalités de collecte.

Afin de répondre à vos interrogations, une brochure explicative est jointe au présent courrier.

Dans le cadre du déploiement de la Tarification Incitative, la CCBA vous offre un mémo-tri magnet afin de vous accompagner sur vos gestes de tri.

Ensemble, agissons pour un territoire plus responsable et plus durable !

M. Serge BAURENS  
Président  
Communauté de Communes  
Bassin Auterivain



# La nouvelle organisation de la collecte des déchets

La collecte de vos déchets sera organisée en apport volontaire grâce à des colonnes de proximité. Découvrez les nouvelles instructions :

Vous dépendrez d'un point d'apport volontaire, le mode de collecte sera en colonne (comme pour les emballages en verre et les papiers/cartonnettes) et non plus en bac.

1. Rendez-vous lundi 07/11 au samedi 26/11 à la mairie de Gaillac-Toulza, pour récupérer votre badge individuel :

- Du lundi au samedi de 9h00 à 11h45


A l'issue de cette période, le badge devra être récupéré à l'accueil du siège de la CCBA.

 **Le badge est indispensable pour déposer vos ordures ménagères dans la colonne grise.**

2. Les points d'apport volontaire (PAV) seront implantés aux emplacements suivants :

- Cimetière ;
- La Prade ;
- Place de la Bascule ;
- Les Espaces (D25) ;
- Fatigue ;
- Eglise de Saint Julien ;
- Le moulin Bleu ;
- Ecoles Escayre ;
- La croix / Squiviers ;
- Rousset /La Croix ;
- Troyet /Chamarre.

3. Entre le 5 et le 16 décembre 2022 et entre le 2 et le 13 janvier 2023, les bacs individuels et collectifs seront retirés par nos soins.

 Pour les habitants collectés en bacs individuels, laissez vos deux bacs vides (tri et ordures) sur la voie publique, un agent viendra les récupérer.

4. A partir du 16 janvier 2023, la collecte en bacs est supprimée, elle est remplacée par la collecte en PAV (Points d'Apport Volontaire).

**UN DOUTE ? UNE QUESTION ?**

05 61 50 99 00

accueil@ccba31.fr

www.dechet-ccba31.fr